

Comité d'experts sur les dimensions des droits de l'homme dans le traitement automatisé des données et les différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT)



**MSI-AUT(2018)03
27 mars 2018**

**1ère réunion, 6-7 mars 2018, 9:30-17:30
(Strasbourg, Agora, Salle 04)**

Rapport de réunion

1. Silvia Grundmann, Chef de la Division médias et internet, a accueilli les membres et l'ensemble des participants et a présenté les activités et les priorités du Comité directeur sur les médias et la société de l'information du Conseil de l'Europe ([CDMSI](#)), dont le MSI-AUT est un organe subsidiaire. Elle a souligné la grande importance que la Direction de la Société de l'information et de l'action contre la criminalité attache aux incidences sur les droits de l'homme que peuvent avoir la prise de décision et le traitement automatisés des données, tout comme les formes d'intelligence artificielle, et a fait remarquer que plusieurs entités du Conseil de l'Europe sont en train d'en explorer les effets positifs et négatifs. Charlotte Altenhöner-Dion, Secrétaire du MSI-AUT, a présenté les procédures et les méthodes de travail des comités d'experts et cela dans le contexte du mandat du MSI-AUT et des livrables envisagés. Les membres du MSI-AUT se sont présentés et ont décrit leurs points de vue initiaux sur ce qu'ils considèrent comme les enjeux principaux pour les droits de l'homme découlant des traitements automatisés et des différentes formes d'intelligence artificielle.

2. Avec un seul candidat proposé pour chacune des fonctions, le MSI-AUT a élu à l'unanimité M. Luukas Ilves (Estonie) comme Président et M. Wolfgang Schulz comme Vice-président du comité. Conformément à l'article 12 d. de la Résolution CM/Res(2011)24, le mandat du Président et du Vice-président est d'un an renouvelable une fois. Mme Tanja Kerševan-Smokvina (Slovénie) a été nommée rapporteuse pour l'égalité des sexes.

3. L'ordre du jour (annexe 1) a été adopté sans changement. La liste des participants figure à l'annexe 2. Parmi les 30 participants, il y avait 10 femmes (33,3%) et 20 hommes (66,6%).

4. Le MSI-AUT a pris note de [son mandat](#) et de la [Résolution CM/Res \(2011\)24](#) sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail. Il a discuté de la forme et de la portée des livrables qu'il devrait finaliser d'ici la fin de son mandat en décembre 2019.

Conclusions et décisions

5. En ce qui concerne le premier résultat escompté, à savoir assurer le suivi en vue de préparer un éventuel instrument normatif sur la base de l'étude sur les dimensions des droits humains dans les techniques de traitement automatisé des données (en particulier les algorithmes) et éventuelles implications réglementaires, le MSI-AUT a examiné la proposition de participer à deux actions. Premièrement, la rédaction d'un document (éventuellement une déclaration) sur le pouvoir des processus algorithmiques de manipuler la formation des opinions, des environnements médiatiques et des processus démocratiques, en mettant l'accent non seulement sur l'article 10 mais aussi sur l'article 9 et les enjeux de la souveraineté cognitive. Deuxièmement, la préparation d'un projet de recommandation du Comité des Ministres sur les incidences des algorithmes sur les droits de l'homme, avec des directives pour les états membres sur la manière de réduire les impacts négatifs et de promouvoir les avantages pour la société à la fois dans les secteurs publics et privés. Le MSI-AUT a jugé important de souligner tout au long de son travail que l'innovation et les droits de l'homme ne sont pas des concepts qui s'excluent mutuellement, mais que les droits de l'homme doivent être «opérationnalisés» pour s'assurer que les nouvelles technologies soient conformes aux droits de l'homme.

6. En examinant les conclusions de l'étude susmentionnée du MSI-NET sur les dimensions des droits humains des algorithmes, le groupe s'est penché sur les problèmes liés aux déséquilibres de pouvoir entre acteurs privés et publics en matière de conception, de programmation, de propriété et de fonctionnement des algorithmes, l'efficacité des remèdes pour faire face aux dommages possibles, ainsi que les concepts de transparence et de responsabilité en termes juridiques et éthiques. Le groupe a convenu de nommer M. Pierluigi Perri en tant que rapporteur pour cette recommandation.

7. Le MSI-AUT a également eu un premier échange sur la portée et les questions les plus importantes à traiter dans le cadre de l'étude sur le développement et l'utilisation des nouvelles technologies et services numériques, y compris les différentes formes d'intelligence artificielle, susceptibles d'affecter la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales à l'ère numérique - en vue de fournir des orientations pour l'établissement de normes futures dans ce domaine. Le groupe a décidé de ne pas tenter de définir l'intelligence artificielle mais de se limiter à la discussion de ses propriétés principales, y compris interactivité / réactivité, l'autonomie et l'apprentissage. Sur la base d'un schéma élaboré par Mme Karen Yeung, le groupe a examiné la proposition de préparer une étude du concept de responsabilité des systèmes de prise de décision basée sur l'intelligence artificielle, à travers le prisme des droits de l'homme. Cette étude permettrait de cerner les implications de la prise de décision par l'intelligence artificielle (IA) en termes de « responsabilité », par rapport à d'autres concepts, y compris l'autorité, le pouvoir, la faute et les diverses formes de responsabilité, les personnes juridiques et morales. Le MSI-AUT a convenu de nommer Mme Karen Yeung en tant que rapporteur pour cette étude. D'autres membres du groupe contribueront, en particulier en ce qui concerne les implications spécifiques de l'IA pour les médias et l'expression de la liberté.

8. En ce qui concerne l'étude d'un éventuel instrument normatif sur les formes de responsabilité et les questions juridictionnelles dans l'application des lois sur la diffamation civile et administrative dans les états membres du Conseil de l'Europe, le groupe a pris note du contexte et de la visée principale de ce livrable tels qu'exposés par le Secrétariat et a accepté de charger un expert externe de préparer l'étude. S'appuyant sur les résultats d'études antérieures, cette étude devrait examiner les impacts du « tourisme de la diffamation » dans les états membres, en particulier ceux émanant des procédures de droit civil et administratif liées à une prétendue diffamation en ligne, et les risques qu'elle

comporte pour la liberté d'expression, dans le but d'explorer les possibilités de minimiser ou d'éliminer ces risques.

9. Les deux rapporteurs donneront des aperçus préliminaires et demanderont l'avis de tous les autres membres avant de commencer leurs travaux. Le MSI-AUT a décidé de commencer ses travaux sur tous les résultats attendus en parallèle, conformément au projet de feuille de route (annexe 3).

10. Au cours de la réunion, Clementina Barbaro de l'Unité de coopération pour la réforme de la justice du Conseil de l'Europe a informé le groupe des travaux en cours sur l'efficacité et l'égalité de la justice dans les états membres du Conseil de l'Europe et du projet d'adopter d'ici fin 2018 des directives sur les enjeux de l'utilisation des algorithmes d'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires, en discutant leurs impacts, en particulier en termes de biais et de discrimination inhérents.

11. Le MSI-AUT a décidé de continuer à inviter d'autres partenaires et parties prenantes à ses réunions conformément à son mandat.

Autres questions

12. Le MSI-AUT a décidé de tenir sa prochaine réunion à Strasbourg durant la semaine du 24 septembre 2018.

13. Le Secrétariat préparera un projet de rapport de réunion qui sera envoyé au Président et au Vice-président pour examen. Par la suite, le Secrétariat enverra le projet de rapport au MSI-AUT, pour des éventuels commentaires dans les cinq jours qui suivent. En l'absence de commentaires, le rapport sera considéré comme final et sera transmis au CDMSI pour information. L'avancement des travaux du MSI-AUT se reflétera dans ses projets de documents et les rapports de ses réunions. Par conséquent, il n'est pas jugé nécessaire de produire des rapports abrégés de réunions.

Annexe 1

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

MSI- AUT - 1ère REUNION
6-7 mars 2018 (9:30-17:30)
Strasbourg, Agora (Salle G04)

1. Ouverture de la réunion

Mme Silvia Grundmann, Chef de la Division médias et internet ouvrira la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Informations du Secrétariat

Introduction aux méthodes de travail et aux procédures des comités intergouvernementaux et des organes subordonnés ([Résolution CM / Res \(2011\) 24](#)). Informations sur les travaux normatifs pertinents du Conseil de l'Europe concernant internet et les technologies en évolution, notamment [l'Étude sur les dimensions des droits humains dans les techniques de traitement des données \(en particulier les algorithmes\) et éventuelles implications réglementaires](#).

4. Élection du président et du vice-président et nomination d'un rapporteur sur l'égalité des sexes

[Résolution CM / Res \(2011\) 24](#) sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, avec une référence particulière à l'article 12.

5. Discussion des livrables dans le cadre du mandat du MSI-AUT

Le MSI-AUT discutera des principaux sujets de préoccupation qui devraient être abordés dans les textes qu'il est censé produire au cours de son mandat, notamment une recommandation sur la base de l'étude sur les dimensions des droits humains dans les techniques de traitement des données (en particulier les algorithmes) et éventuelles implications réglementaires, une étude sur le développement et l'utilisation de nouvelles technologies et services numériques, y compris les différentes formes d'intelligence artificielle, susceptibles d'affecter la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales à l'ère numérique, et une étude sur les formes de responsabilité et les questions juridictionnelles dans l'application des lois sur la diffamation civile et administrative dans les états membres du Conseil de l'Europe.

[Mandat MSI-AUT](#)

6. Discussion de la feuille de route pour le MSI-AUT en 2018 et 2019

7. Autres questions

Annexe 2**List of participants****COMMITTEE MEMBERS**

Abraham BERNSTEIN, Professor of Informatics – University of Zurich. Head, Dynamic and Distributed Information Systems Group

Jorge CANCIO, International Relations Specialist, Federal Office of Communications (OFCOM) - Switzerland

Luciano FLORIDI, Professor of Philosophy and Ethics of Information – Oxford University. Director of the Digital Ethics Lab of the Oxford Internet Institute

Seda GÜRSES, Post-doctoral Fellow at the Centre for Computer Security and Industrial Cryptography COSIC/ESAT, Department of Electrical Engineering – Catholic University of Leuven (apologised)

Gabrielle GUILLEMIN, Senior Legal Officer – ARTICLE 19 (apologised)

Natali HELBERGER, Professor of Information Law, University of Amsterdam – The Netherlands

Luukas ILVES, Deputy Director and Senior Fellow – Lisbon Council – Estonia

Tanja KERŠEVAN SMOKVINA, Visiting Lecturer, Faculty of Electrical Engineering and Computer Science, University of Maribor. Senior Consultant at the Media Governance Institute – Slovenia

Joe MCNAMEE, Executive Director of European Digital Rights (EDRi) – Ireland

MEMBRES DU COMITE

Abraham BERNSTEIN, Professeur d'informatique - Université de Zurich. Chef, Groupe des systèmes d'information dynamiques et distribués

Jorge CANCIO, Spécialiste en relations internationales, Office fédéral de la communication (OFCOM) - Suisse

Luciano FLORIDI, Professeur de philosophie et d'éthique de l'information - Université d'Oxford. Directeur du Laboratoire d'éthique numérique (Oxford Internet Institute)

Seda GÜRSES, Chercheuse postdoctorale au Centre de sécurité informatique et de cryptographie industrielle COSIC/ESAT, Département de génie électrique, Université catholique de Louvain (excusée)

Gabrielle GUILLEMIN, Juriste principal - ARTICLE 19 (excusée)

Natali HELBERGER, Professeur de droit de l'information, Université d'Amsterdam - Pays-Bas

Luukas ILVES, Directeur adjoint et maître de recherche - Conseil de Lisbonne- Estonie

Tanja KERŠEVAN SMOKVINA, Conférencier invité, Faculté de génie électrique et informatique, Université de Maribor. Consultant senior à l'Institut de gouvernance des médias - Slovénie

Joe MCNAMEE, Directeur exécutif de Droits numériques européens (EDRi) - Irlande

Evgenios NASTOS, Head of Unit for Information, Ministry of Digital Policy, Telecoms & Media – Greece

Evgenios NASTOS, Chef de l'Unité de l'information, Ministère de la politique numérique, des télécommunications et des médias - Grèce

Pierluigi PERRI, Professor of Computer Law at the University of Milan – Italy

Pierluigi PERRI, Professeur de droit de l'informatique à l'Université de Milan - Italie

Wolfgang SCHULZ, Professor of Law – University of Hamburg, Director of the Hans-Bredow Institute for Media Research

Wolfgang SCHULZ, Professeur de droit - Université de Hambourg, Directeur de l'Institut Hans-Bredow pour la recherche sur les médias

Karen YEUNG, Interdisciplinary Professorial Fellow in Law, Ethics and Informatics, Birmingham Law School & School of Computer Science

Karen YEUNG, Professeur agrégé interdisciplinaire en droit, éthique et informatique, Faculté de droit de Birmingham et Ecole de science informatique

COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES

FINLAND

Henna KOSONEN, Deputy Permanent Representative

ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE

FINLAND

Henna KOSONEN, Représentante permanente adjointe

ITALY

Francesca PELLICANÒ, Italian Communications Authority Audiovisual Content Directorate – Digital Rights Unit, Rome

ITALIE

Francesca PELLICANO, Autorité italienne des communications, Direction du contenu audiovisuel - Unité des droits numériques, Rome

REPUBLIC OF MOLDOVA

Iulian ROȘCA, member of the Audiovisual Coordination Council

Eduard RĂDUCAN, Head of National Center for Personal Data Protection

Zoia COJOCARI, Interim Head of Directorate for External Relations and European Integration

REPUBLIQUE DE MOLDAVIE

Iulian ROȘCA, membre du Conseil de coordination de l'audiovisuel

Eduard RĂDUCAN, Directeur du Centre national de protection des données personnelles

Zoia COJOCARI, Chef intérimaire de la direction des relations extérieures et de l'intégration européenne

SWITZERLAND

Roxana RADU, DiploFoundation and Geneva Internet Platform

SWITZERLAND

Roxana RADU, DiploFoundation and Geneva Internet Platform

TURKEY

Taha YÜCEL, Member of Radio and Television Supreme Council (RTÜK), Ankara
Nurullah ÖZTÜRK, Member of Radio and Television Supreme Council (RTÜK), Ankara
Mehmet Bora SÖNMEZ, expert in the International Relations Department of the Radio and Television Supreme Council (RTÜK), Ankara

OBSERVERS**EUROPEAN COMMISSION**

Diana VLAD-CALCIC, DG CONNECT

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA)

David REICHEL, Research Officer, Freedoms and Justice Department

EBU – EUROPEAN BROADCASTING UNION

Giacomo MAZZONE, Head of Institutional Relations

EUROPEAN AUDIOVISUAL OBSERVATORY

Ismail RABIE, Legal analyst, Department for Legal Information

CIVIL SOCIETY, ACADEMIC COMMUNITIES AND THE PRIVATE SECTOR**KU LEUVEN**

Aleksandra KUCZERAWY, Centre for IT & IP Law, Belgium

UNIVERSITY OF ESSEX

Catherine KENT, Project Officer, Human Rights, Big Data and Technology Project

REPORTERS WITHOUT BORDERS

Daniel MOSSBRUCKER, Internet Freedom Desk Officer, RSF Germany

TURQUIE

Taha YÜCEL, Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (RTÜK) Ankara
Nurullah ÖZTÜRK, Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (RTÜK) Ankara
Mehmet Bora SÖNMEZ, expert, Département des Relations Internationales du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (RTÜK) Ankara

OBSERVATEURS**COMMISSION EUROPEENNE**

Diana VLAD-CALCIC, DG CONNECT

AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE (FRA)

David REICHEL, Chargé de recherche, Département des libertés et de la justice

UER - UNION EUROPEENNE DE RADIO-TELEVISION

Giacomo MAZZONE, Responsable des relations institutionnelles

OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

Ismail RABIE, Analyste juridique, Département Informations juridiques

SOCIETE CIVILE, COMMUNAUTES ACADEMIQUES ET SECTEUR PRIVE**KU LEUVEN**

Aleksandra KUCZERAWY, Centre de droit de l'informatique et de la propriété intellectuelle, Belgique

UNIVERSITE D'ESSEX

Catherine KENT, Chargée de projet, projet Droits de l'homme, métadonnées et technologie

REPORTERS SANS FRONTIÈRES

Daniel MOSSBRUCKER, Responsable du bureau liberté de l'internet, RSF Allemagne

GOOGLE

Ondrej SOCUVKA, Google EU Senior Public Policy and Government Affairs Manager

GOOGLE

Ondrej SOCUVKA, Directeur principal pour EU Google des politiques publiques et des affaires gouvernementales

EUROISPA

Michael ROTERT, EuroISPA Honorary Spokesman

EUROISPA

Michael ROTERT, EuroISPA Honorary Spokesman

DEUTSCHE TELEKOM AG

Jakob GREINER, Senior Manager European Affairs

DEUTSCHE TELEKOM AG

Jakob GREINER, Responsable principal affaires européennes

SECRETARIAT

Jan KLEIJSEN, Director, Directorate of Information Society and Action against Crime (apologized)

Jan KLEIJSEN, Directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité (excusé)

Patrick PENNINCKX, Head of Information Society Department (apologized)

Patrick PENNINCKX, Chef du Service de la société de l'information (excusé)

Silvia GRUNDMANN, Head of Media and Internet Division, Information Society Department

Silvia GRUNDMANN, Chef de la Division médias et internet, Service de la société de l'information

Charlotte ALTENHÖNER-DION, Secretary of MSI-AUT Committee, Media and Internet Division, Information Society Department

Charlotte ALTENHÖNER -DION, Secrétaire du Comité MSI-AUT, Division médias et internet, Service de la Société de l'information

Urska UMEK, Secretary of MSI-JOQ Committee, Media and Internet Division, Information Society Department

Urska UMEK, Secrétaire du Comité MSI-JOQ, Division médias et internet, Service de la société de l'information

Elena DODONOVA, Administrator, Media and Internet Division, Information Society Department

Elena DODONOVA, Administratrice, Division médias et internet, Service de la Société de l'information

Malgorzata PEK, Project Officer, Media and Internet Division, Information Society Department

Malgorzata PEK, Chargée de projet, Division médias et internet, Service de la société de l'information

Sorina LECLER, Assistant, Media and Internet Division, Information Society Department

Sorina LECLER, Assistante, Division médias et internet, Service de la société de l'information

Annexe 3**Feuille de route - MSI-AUT****2018**

6-7 mars	1^{ère} réunion MSI-AUT Constitution de la commission d'experts, élection du président et du vice-président, désignation des rapporteurs Introduction aux méthodes et procédés de travail Discussion sur la portée et les principales questions à traiter dans les livrables
12 avril	13^{ème} réunion du Bureau du CDMSI Rapport sur la 1 ^{ère} réunion MSI-AUT
19 – 22 juin	14^{ème} Réunion plénière du CDMSI Rapport sur l'avancement des travaux du MSI-AUT, orientation du CDMSI sur les livrables et le calendrier
25-26 septembre (date à confirmer)	2^{ème} réunion MSI-AUT Discussion d'une première version de la recommandation sur les impacts des algorithmes sur les droits de l'homme Discussion d'une première version de l'étude sur les dimensions des droits de l'homme de l'IA Discussion d'une première version de l'étude sur les formes de responsabilité et les questions juridiques dans l'application des lois anti-diffamation
16-17 octobre	14^{ème} réunion du Bureau du CDMSI Rapport sur la 2 ^{ème} réunion MSI-AUT et l'avancement général des travaux. Invitation aux membres du CDMSI à fournir des commentaires sur les projets de livrables lors de la réunion plénière
27 -30 novembre	15^{ème} réunion plénière du CDMSI Compte rendu de l'avancement des travaux du MSI-AUT, du retour et de l'avis du CDMSI sur les projets de livrables

2019**mars****3^{ème} réunion MSI-AUT**

Discussion du projet révisé de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les impacts des algorithmes sur les droits de l'homme ; mise d'accord pour consulter les comités directeurs et conventionnels concernés et de mener des consultations ouvertes avec d'autres parties prenantes ; Discussion et finalisation éventuelle de l'étude sur les dimensions des droits de l'homme de l'IA, en tenant compte des commentaires du CDMSI. Discussion et finalisation éventuelle de l'étude sur les formes de responsabilité et les questions juridictionnelles dans l'application des lois anti-diffamation

avril/mai**15^{ème} Réunion du Bureau du CDMSI**

Rapport sur la 3^{ème} réunion MSI-AUT et l'avancement global des travaux. Discussion du projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les impacts des algorithmes sur les droits de l'homme. Discussion des deux projets d'études en vue de leur éventuelle finalisation par le CDMSI en juin.

juin**16^{ème} Réunion plénière du CDMSI**

Rapport sur l'avancement des travaux et discussion du projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les incidences des algorithmes sur les droits de l'homme, en vue de mener des consultations ouvertes au cours de l'été. Discussion et finalisation possible de l'étude des dimensions des droits de l'homme de l'IA. Discussion et finalisation éventuelle de l'étude sur les formes de responsabilité et les questions juridictionnelles dans l'application des lois anti-diffamation

septembre**4^{ème} réunion MSI-AUT**

Discussion et finalisation du projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les impacts des algorithmes sur les droits de l'homme ; Discussion et finalisation des avant-projets d'études en suspens

octobre**16^{ème} Réunion du Bureau du CDMSI**

Discussion du projet de recommandation du Comité des Ministres sur les impacts des algorithmes sur les droits de l'homme et accord sur la soumission du projet pour approbation à la Plénière du CDMSI.

novembre/décembre**17^{ème} Réunion plénière du CDMSI**

Possible approbation du projet de recommandation du Comité des Ministres sur les incidences des algorithmes sur les droits de l'homme.